

COMMUNE DE SAINT BERNARD

CANTON DE NUITS SAINT GEORGES

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL 25 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 25 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances, sous la présidence de Dominique BLANCHE, Maire.

Etaient Présents : Dominique BLANCHE, Jérôme BUORO, Aurélie THIBAUT, Jean-Claude GAILLARD, Pascal CHAUSSARD, Nicolas PRAVATO, Kelly ROMEO, Martial GOTILLOT, Nicole BOURGEON, Maryline DUPLUS

Etaient excusés et représentés par : Céline GIBOURG représentée par Dominique BLANCHE

Secrétaire de séance : Jérôme BUORO

Ordre du jour:

- Elections des adjoints

En ouverture de séance, Monsieur le maire se félicite de la présence de nombreux d'habitants et les encourage à venir régulièrement écouter les débats de leurs élus

Monsieur le Maire précise avoir reçu le 25 mars 2026 une demande écrite de Jean-Claude Gaillard, qui demandait à faire une intervention verbale lors de ce conseil. Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'inverser l'ordre du jour, afin de donner la parole à Jean-Claude GAILLARD en début de séance. Cette demande a été acceptée par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean Claude GAILLARD.

Jean-Claude se dit extrêmement touché par son éviction au poste de maire qu'il juge déloyale, étant porteur de la tête de liste élue. Au vu de 27 ans d'implication forte dans la vie publique. Cet événement est jugé comme traumatisante. En conclusion, Jean Claude GAILLARD se positionne désormais dans l'opposition, orientant son travail pour la commune au sein des commissions communautaires.

En réponse le maire rappelle les points suivants : lors de l'annonce officielle de la candidature de Jean Claude GAILLARD, et devant les élus d'alors, il annonçait sa décision de se retirer afin de ne pas entrer en opposition avec lui. C'est quelques temps après, qu'à la demande de Jean Claude GAILLARD il avait rallié la liste avec cette condition de briguer le poste de maire, condition acceptée par Jean Claude GAILLARD devant tous les élus et les membres de la liste Cohérence et Solidarités. Il est difficile maintenant de revenir sur une décision librement prise et d'en contester le résultat.

D'autre part, les nouvelles procédures des élections municipales précisent bien que les électeurs votent pour une équipe et que la tête de liste n'est pas forcément le maire définitif. "L'ordre des candidats sur cette liste ne préjuge en rien de la désignation du futur maire, ni de l'ordre des adjoints qui relèvent exclusivement du vote du conseil municipal après les élections"

Un tour de table permet à chaque élu présent de s'exprimer sur la situation, de préciser que leur vote a été fait sans pression et en toute conscience. Certains ont pu expliquer leur décision.

En conclusion chacun souhaite à Jean Claude GAILLARD, après avoir passé ce moment difficile, de nous rejoindre dès qu'il le souhaitera car nous avons besoin de tous les talents et du sien en particulier.

1 – Election des Adjoints

Le Maire reprend l'ordre du jour et invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints : le maire précise qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum pour notre commune. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire : après questionnement, une liste unique est soumise au vote, composé de : Jérôme BUORO, premier adjoint, Aurélie THIBAULT deuxième adjointe et de Jean Claude GAILLARD troisième adjoint.

Il est procédé à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau désigné au préalable des assesseurs Martial GOTILLOT et Nicole BOURGEON.

Les résultats du dépouillement du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
- Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau	0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
- Nombre de suffrages exprimés	11

Cette liste est élue avec 11 voix POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 heures 25.